

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 08 juillet 2016

### COMPTE RENDU

#### 1-Enfouissement ligne France Telecom (Hauts d'Orival)

Dans le programme de la 29<sup>ème</sup> tranche le Conseil a décidé de procéder à l'éclairage des hauts d'Orival avec enfouissement de la ligne téléphonique dans le hameau. Les travaux étant réalisés le Maire demande de valider la participation de la Commune soit un montant de 316.80 €.

***Le conseil valide la participation de la commune pour un montant de 316,80 €.***

#### 2-Personnel

##### ☞ Avenant contrat et changement d'échelon (Léopold CRAQUELIN)

Suite au départ de M. Christian TREMAUVILLE (28/04/2016) le Maire propose de porter la durée hebdomadaire de travail de M. Craquelin Léopold à 35 H, sachant qu'il est en CDI et qu'il est habilité à conduire le tracteur. Aussi, étant toujours au premier échelon, il est demandé de le changer d'échelon du fait notamment de sa responsabilité à la conduite du tracteur.

***Le conseil après en avoir délibéré,***

***-Décide de porter la durée hebdomadaire de M. Craquelin Léopold à 35h a vec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> juillet considérant qu'il a travaillé à plein temps depuis cette date pour faucher les accotements afin de renforcer la sécurité sur routes de la Commune son reclassement au 6<sup>ème</sup> échelon de son grade.***

***-Autorise son reclassement au 6<sup>ème</sup> échelon considérant qu'il est resté au premier échelon depuis son embauche.***

##### ☞ Renouvellement contrat CUI (Stéphanie LEFEBVRE)

Le Maire propose de renouveler son contrat pour une année sachant qu'elle doit impérativement passer le BAFA.

***Le conseil donne son accord mais demande à l'employée de passer au plus vite le BAFA***

##### ☞ Modification dates contrat animateurs ALSH

Suite à la création de 3 contrats en CDD pour le centre aéré, des modifications sont nécessaires pour 2 contrats, en raison du désistement d'un animateur, à savoir :

-un contrat du 08/07/2016 au 29/07/2016,

-un contrat du 18/07/2016 au 05/08/2016, (adjointe de direction)

***Le conseil donne son accord***

#### 3-Dossier périmètre future agglo

Dans le cadre de la fusion de la CCV avec la Communauté d'agglos de Fécamp, le périmètre n'a pas encore été arrêté définitivement en raison du refus de laisser partir les communes de Criquetôt-le-Mauconduit et de Vinneverville sur la côte d'albâtre. Néanmoins, les groupes de travail se réunissent régulièrement sur le rapprochement institutionnel avec Fécamp. La commission locale d'évaluation des charges transférées nous adresse son rapport relatif au transfert de la compétence en matière d'élaboration du PLU à la CCV et la conséquence sur les attributions de compensation, à savoir :

Commune de Colleville, en recette actuellement 60.049 €

Après transfert du PLU, nouvelle recette 58.809 € soit 1240 €/an

Le Maire demande au Conseil de délibérer.

*Le conseil après en avoir délibéré*

*-Confirme sa délibération en date du 18 décembre 2015 relative au projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale,*

*- Emet un avis défavorable à la proposition de répartition des charges entre les Communes pour l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), au motif suivant :*

*Il demande que les frais engagés pour l'élaboration du PLU communal soient pris en compte, au moins partiellement, dans la part qui lui sera réclamée au titre du PLUi.*

#### **4-Budget annexe « résidence l'Orée du bois »**

- ☞ transfert de l'avance consentie au budget annexe ( 130 000 €)
- ☞ transfert de charge du budget principal vers le budget annexe (facture SNET, 2 697.00 € TTC)
- ☞ Modalité de remboursement de l'avance consentie au budget annexe 130 000 €
- ☞ Intégration du terrain 23.769.17 €

*Le conseil donne son accord pour passer les écritures comptables nécessaires au transfert.*

#### **5-Budget Principal, transfert de propriété :**

- ☞ Transfert de propriété, montant 23.769.17 €

Le Maire demande au Conseil de voter les modifications sur les 2 budgets et de lui donner tous pouvoirs concernant ces modifications.

*Le conseil valide le montant du transfert de propriété et donne tous pouvoirs au Maire pour modifier les deux budgets.*

#### **6-Remplacement des jeux parc boisé**

Le Maire présente un nouveau devis et demande au Conseil d'acquiescer les jeux dès que possible et après de l'obtention de la subvention DETR.

*Le conseil donne son accord. Une réunion sera organisée avec une personne compétente de la ville de Fécamp, pour avoir son avis sur les nouveaux jeux à mettre en place en fonction de leur dangerosité.*

#### **7-Questions diverses**

- ☞ Achat d'une barrière local technique

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de réaliser une grande barrière et une petite pour piétons.

*Le conseil donne son autorisation pour que le maire demande un devis sur la base d'une grande barrière (électrique) et d'un portillon.*

- ☞ Prévision du départ en retraite de la secrétaire de mairie,

En prévision du départ en retraite, environ 2 ans, une demande de contrat en CUI pourrait être sollicitée, considérant la complexité de ce poste de secrétaire. Nous avons pris récemment une stagiaire qui postulerait pour ce contrat.

Le maire demande au Conseil de décider.

*Le conseil décide de ne pas se prononcer lors de cette réunion. Des réflexions complémentaires seront engagées.*

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.*

*Le Maire*